

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

AFFICHAGE

RAPPORT

<u>Date de convocation :</u> 22/05/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mai à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal - espace mairie - en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane LE HELLEY, Maire.
<u>Date d'affichage :</u> 22/05/2025	Étaient présents :
Nombre de Conseillers en exercice : 18	LE HELLEY Stéphane - LECHARTIER Micheline - GONDOUIN Guy - JOSSE Carole - LE BRUN Jean-Yves - LECOEUR Olivier - LECERF Angélique - LAMBERT Chantal - BOULLAND Thierry - CAILLEUX Sophie et MÉRIOTTE Martine.
Présents : 11	Absents excusés : VIGLIERI Didier (donne procuration à BOULLAND Thierry) AVONDE Isabelle (donne procuration à CAILLEUX Sophie) - JEHAN Claude (donne procuration à MÉRIOTTE Martine) – RIOU Michelle - ADAM Michaël - BERZOSA Marie et KANE Ismaëla.
Votants : 14	Secrétaire de séance : LECOEUR Olivier.

Invitation de M. Bernard CHEMIN, sculpteur du Salon des artistes qui a fait don à la commune d'une sculpture représentant une femme enceinte à genou intitulée « Maternité ». Cette œuvre est en pierre de Caen.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025 : Adopté à l'unanimité.

2. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : LECOEUR Olivier

3. TIRAGE AU SORT DES JURES DES ASSISES POUR 2026 :

Tirage au sort de 6 germinois(es) à partir de la liste électorale générale de la commune fait lors du Conseil municipal :

RAUSCH Richard – POTTIER Sylvie – HOUALEF Mohammed - DORE Marc – GUILLON Fabienne - BAGGENSTOS Benoît.

4. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE ;

La commune souhaite apporter des précisions sur le règlement intérieur du cimetière concernant les cavurnes.

4 - CAVURNES

Les urnes pourront prendre place dans des cavurnes, petits caveaux enterrés spécialement conçus pour être réceptacles des urnes. La construction du cavurne est à la charge de la commune.

Le droit de jouissance est d'une durée de 15 ou 30 ans, les tarifs étant fixés annuellement. L'ajout de monument est possible, celui-ci devant avoir obligatoirement comme dimensions maximum au sol (socle de largeur 60 x longueur 80 cm) L'ajout d'une stèle est possible d'une hauteur inférieure à 1 mètre. L'espacement entre deux monuments devra être obligatoirement de 20 cm.

Le conseil municipal doit se prononcer pour valider la modification du règlement du cimetière.

Avis du Conseil municipal : Voté à l'unanimité.

La stèle pourra être rectangulaire, carrée ovale ou ronde mais devra respecter la largeur de 60 cm.

5. QUESTIONS DIVERSES :

- a) Point Tour de France du mercredi 9 juillet 2025 : 112^{ème} édition, 21 étapes, 3 320 km.
Le tour de France est retransmis dans 160 pays dans le monde. Départ du port de Caen et arrivée Place Foch soit 33 km. 1 tour se fait en 40 minutes (moyenne).
Des animations sont prévues sur Colomby-Anguerny et Thaon.
Sur Saint Germain, un commerçant ambulant et un vendeur de gadgets du Tour de France seront présents. Fermeture du parcours de 8h00 à 18h00. La caravane publicitaire passera à 11h. La communauté urbaine va aider à mettre en place des barrières et en amont des blocs de béton ou véhicules pour sécuriser les rues débouchant sur le parcours.
Un arrêté de fermeture des voies sera aussi effectué.
La police nationale sera renforcée par l'école de police de Oiselle.
L'Info du mois de juillet sera au couleur du Tour de France comme le Tram de la ville de Caen soit en jaune.
- b) Célébration des mariages – Arrêté de délégation de lecture de l'acte aux conseillers municipaux :
Un arrêté sera effectué pour 3 conseillers municipaux jusqu'à la fin du mandat ;
- c) Subvention exceptionnelle partenariat IMEC, organisation de concerts acoustiques d'été - Décision du Maire n°1-2025 : **La décision du Maire est validée ainsi que le montant de 500 € de subvention exceptionnelle.**
- d) Commerce de la Caennaise : Candidature d'un commerçant : **Un commerce d'alimentation orientale (épicerie, boucherie, traiteur et fruits et légumes) souhaite s'implanter à la place de l'ancien magasin Diagonal. Cette proposition ne correspond pas aux besoins et demandes des riverains.**

Prochain Conseil municipal le lundi 30 juin 2025 à 18h30 salle du Conseil municipal

La séance du Conseil municipal s'est terminée à 21h00mn.

Le Maire



Stéphane LE HELLEY